

Le passé en question

La polémique est légitime, à condition de s'appuyer sur des faits et sur des arguments. Or, je ne vois ni les uns ni les autres dans l'appréciation que A. Plaut donne de ma position face au Rapport Bonjour (*Construire* no 46 du 11 novembre). Ma collaboration aux *Documents diplomatiques suisses* m'a amené à adresser au Rapport Bonjour des critiques fondamentales: «reproches en majeure partie infondés», dit A. Plaut. Mais il n'explique pas en quoi et pourquoi ces reproches seraient infondés.

Personne ne contestera – et je l'ai dit – au rapport Bonjour un souffle certain et un pouvoir d'évocation. Reste que l'œuvre a faussé pour 20 ans notre compréhension des événements. Pourquoi et en quoi?

Tout d'abord, E. Bonjour a puissamment contribué à conforter et à pérenniser l'opposition Guisan le résistant-Pilet partisan de l'alignement, opposition dont les archives et les parutions récentes (étude de E. Bucher notamment) montrent l'inanité. Toute l'attitude et la politique de M. Pilet ont été mal interprétées par E. Bonjour, qu'il s'agisse des événements de l'été 1940 ou de la soi-disant tentative de médiation de 1943. A l'origine de cette vision de E. Bonjour, deux éléments:

1) une animosité certaine à l'égard de Pilet;

2) une critique absolument insuffisante des sources: la part de la subjectivité aurait pu être tempérée par la critique des sources. L'exemple de la soi-disant tentative de médiation de 1943 montre qu'il n'en est rien: dans la reconstruction de cet épisode – crucial pour une juste appréciation de la politique de neutralité pratiquée par Pilet – E. Bonjour se fie aux documents les moins sûrs possibles, en l'occurrence aux rapports de Hausmann, confondus d'ailleurs avec des rapports du S.R. Une approche critique des documents eût montré à Bonjour la vanité du témoignage de Hausmann.

Ensuite, dans le domaine économique, E. Bonjour a négligé des pans

entiers de la documentation, à savoir les séries archivistiques traitant des rapports monétaires et financiers avec les belligérants: la plupart des cartons de ces séries n'ont pas été ouverts et ceux qui ont été ouverts n'ont pas été utilisés; d'où une vision réduite à l'aspect commercial, une vision «mercantiliste». Or, adopter une telle vision, c'est se condamner à ne rien comprendre au rôle de la Suisse dans l'économie mondiale entre 1940 et 1945. Le montrent les volumes 13 et 15 des DDS ainsi que mon récent ouvrage: *La Suisse face au IIIe Reich*.

Enfin, E. Bonjour a systématiquement confondu deux plans de la réalité, en faisant apparaître comme son jugement ce qui n'est en réalité que citation, non signalée, de documents d'archives. Ainsi, pour prendre un



exemple au hasard, lorsqu'à la page 259 du vol. VI du Rapport, il semble se livrer à une évaluation des rapports économiques germano-suisses, c'est en réalité un extrait d'un procès-verbal du Conseil fédéral qu'il transcrit; et l'on pourrait multiplier les cas. Si bien que l'œuvre entière apparaît comme une rhapsodie d'extraits d'archives.

Alors, reproches infondés? Ou vérités que ces reproches? Ou pratiques liées à telle ou telle sensibilité de génération? Il s'agit en réalité de libertés prises avec les règles les plus fondamentales du métier d'historien. Mais, dira-t-on, l'ampleur de la tâche ne justifiait-elle pas ces libertés? Plutôt que de répondre affirmativement, on se demandera pourquoi E. Bonjour a accepté une tâche qui dépassait les forces et les compétences d'un seul homme?

Philippe Marguerat
professeur à l'Université de Neuchâtel

Dossier EEE

«Frontières entrouvertes», ce titre (*Construire* no 42 du 14 octobre) m'a fait sourire. Il chapeautait un article sur l'afflux éventuel d'étrangers en Suisse dans le cas de notre adhésion à l'EEE.

Il m'a fait sourire, donc, car la réalité est qu'aujourd'hui déjà, nos frontières n'ont rien d'hermétique. Ce sont même de véritables passoires,

sauf la grande sympathie que j'ai pour nos douaniers qui n'y sont pour rien. La preuve? 97 à 98 % des 40 000 requérants d'asile qui arrivent chez nous chaque année passent nos frontières illégalement.

Il est donc tout aussi évident qu'avec «l'assouplissement des contrôles douaniers», comme vous le dites, notre pays à l'exceptionnel niveau de vie subira un afflux d'étrangers si nous adhérons à l'EEE. Le *Tages-Anzeiger*, peu suspect de xénophobie, a chiffré cet afflux, dans son édition du 22 mai 1992, à un demi-million de personnes.

Bien de ces nouveaux arrivés viendraient du tiers monde, c'est-à-dire auraient des mœurs peu compatibles avec les nôtres. Ils viendraient rejoindre leurs «frères» qui, eux – et ce n'est pas être raciste que de décrire une réalité – sont déjà responsables d'un coût social exorbitant – chômage, criminalité, assistances diverses, sans parler du milliard par année que nous coûtent les requérants d'asile.

Parallèlement à cet afflux, il se pourrait que des réactions de rejet – peut-être violentes – augmentent elles aussi, peu de peuples restant passifs face à une invasion, même pacifique. Mais les vrais coupables de ces incidents seraient ceux qui auraient permis cette nouvelle immigration.

Bref, pour cette raison et tant d'autres, c'est un «non» massif qui s'impose le 6 décembre.

Denis Guélat, Genève

Tous nos concitoyens sont d'accord pour clamer haut et fort que notre civilisation dite judéo-chrétienne en est arrivée à une situation de crise. En d'autres termes, nous nous rendons compte du fait que nous sommes arrivés à un point critique du développement de notre société.

Comme Parsifal dans la quête du Graal, nous devons poser la question. Quelle question? Celle de notre avenir et non une question concernant notre passé. Et nous devons donner une réponse à cette question.

En situation de crise, donc de discrimination, une décision doit être prise. Aller de l'avant ou se complaire dans le passé? Les adversaires de l'entrée de la Suisse dans l'EEE jouent aux ayatollahs politiques. Ce sont des passésistes qui voudraient nous imposer des solutions qui ont certes fait leurs preuves, mais il y a souvent fort longtemps.

Le fond informulé de leurs pensées semble bien être le regret de cet «âge d'or» où chaque canton avait sa propre monnaie pour se démarquer des cantons qui semblaient riches. Veulement-ils aussi réintroduire les douanes entre cantons pour protéger nos produits et remettre en vigueur la gabelle pour protéger les salines de Bex? Peut-être aussi retirer le droit de vote à nos compagnes afin de mieux se complaire dans leur vision de ce passé glorieux?

L'environnement, tout notre envi-
Suite en page 45

NATIONAL

On cherche Arbenz II

Est-il donc irremplaçable? Ou les quelque 240 000 francs par an dont est doté son poste ne suffisent-ils pas à en compenser les inconvénients? Ou encore les luttes d'influence au Département fédéral de justice et police découragent-ils les candidats? Il y a sans doute un peu des trois. Ce qui est certain, c'est que Peter Arbenz, directeur de l'Office fédéral des réfugiés, dont on annonce le départ depuis 1990, rempile jusqu'en juin 1993.

C'est en 1986 que Peter Arbenz, appelé par Elisabeth Kopp, prend la charge de délégué du Conseil fédéral aux réfugiés. Aussitôt les passions se déchainent contre la nouvelle tête de Turc des associations pro-réfugiés de Suisse, qui l'accusent d'adopter une politique répressive à l'égard des demandeurs d'asile. Rarement on avait vu campagne aussi personnalisée dans ce pays. Peter Arbenz résiste, mais il annonce qu'il ne restera pas à ce poste plus de quatre ans.

C'est que l'homme a aussi des ambitions politiques. Espoirs déçus puisqu'en 1990, le parti radical zurichois refuse de le porter candidat à l'élection du Conseil d'Etat. Donc il reste. Mais une année plus tard, il réfléchit à nouveau à haute voix sur son départ. Cette fois, c'est Arnold Koller, patron du Département fédéral de justice et police (DFJP), qui le supplie de rester, au moins jusqu'à la réorganisation du service des réfugiés. Peter Arbenz accepte et, faute d'un candidat valable, devient du même coup directeur du nouvel office. Une panne survenue mi-1992 révèle que le vent a tourné au DFJP. Une annonce parue dans le quotidien zurichois Tages Anzeiger met au concours le poste de directeur de l'Office fédéral des réfugiés. Peter Arbenz n'est pas au courant. Explication orageuse avec Arnold Koller et le nouveau secrétaire général du DFJP, Armin Walpen, qui n'est sans doute pas étranger à cette procédure cavalière. A l'issue de l'entretien, le porte-parole du DFJP annonce qu'un accord a été trouvé et que Peter Arbenz quittera son poste fin 1992.

La date a maintenant été reportée «définitivement» à fin juin 1993. A condition que d'ici là un successeur ait été trouvé. La personne qui pourrait convenir de manière idéale à cette fonction existe: Walter Schmid, ancien directeur de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés. Celui-ci a cependant poliment décliné l'offre sous un prétexte peu convaincant, mais révélateur des difficultés sous-jacentes qui entourent le poste. Bref, le DFJP cherche toujours. Et s'il ne trouve pas d'ici l'été 1993, cette Arlésienne à rebours pourrait bien se poursuivre.

Walter Froehlich

Quels sont vos droits?

Appelez le 01 - 277 36 88
ou le 021 - 312 22 27 entre
9 et 12 heures, du mardi
au vendredi,
ou écrivez à
«Construire
Conseil»,
c.p. 6840,
8023
Zurich

